



# Annexe 1 : Présentation du territoire

---

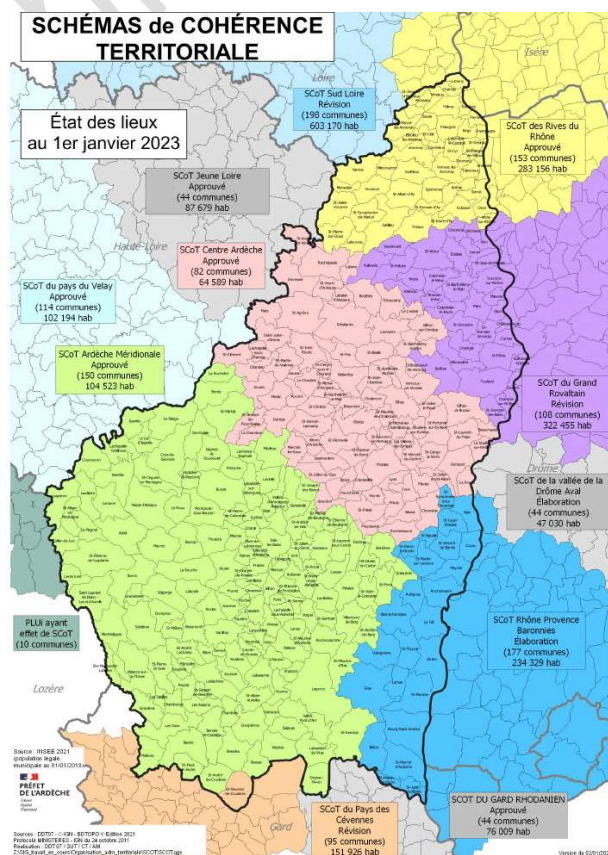
Révision du SCOT

Mars 2025



A map of France with its administrative regions outlined. A specific region in the south-central part of the country is highlighted in red, indicating the study area. A scale bar is located in the bottom left corner.

Localisation du SCOT de l'Ardèche Méridionale au sein du département de l'Ardèche :



2

Trait d'union entre le Massif central et la Vallée du Rhône, et à mi-chemin des métropoles lyonnaise et marseillaise, le territoire est uniquement desservi par des axes de communication routiers dont la RN 102, RD 104 et 104-a, RD 579 et RD 122 sont les principales.

Le territoire du SCoT est composé de 150 communes regroupées en huit communautés de communes<sup>1</sup>. D'une superficie de 2 630 km<sup>2</sup>, il couvre **46 %** du département de l'Ardèche.

Les communes les plus importantes sont :

- **Aubenas** : 12 360 habitants en 2021,
- **Vals-les-Bains** : 3 485 habitants en 2021,
- **Villeneuve-de-Berg** : 3 029 habitants en 2021,
- **Les Vans** : 2 659 habitants en 2021,
- **Vallon-Pont-d'Arc** : 2 443 habitants en 2021,
- **Ruoms** : 2 284 habitants en 2021,
- **Joyeuse** : 1 745 habitants en 2021,
- **Largentière** : 1 561 habitants en 2021,
- **Thueyts** : 1211 habitants en 2021,

Le territoire **est partagé entre les deux grands bassins hydrographiques Loire Bretagne** (au nord-ouest) **et Rhône Méditerranée** (au sud-est). L'altitude du territoire décroît de la montagne ardéchoise au nord-ouest (Mont Mézenc, 1 753 m) jusqu'au secteur de la vallée du Rhône au sud-est.

Le réseau hydrographique de l'Ardèche est l'ensemble des éléments naturels (rivières) ou artificiels (canaux), drainant le territoire du département de l'Ardèche (région Auvergne-Rhône-Alpes, France). Il regroupe ainsi des cours d'eau ou canaux situés entièrement ou partiellement dans l'Ardèche.

Le réseau hydrographique départemental présente une longueur de près de 5 000 km et comprend 11 cours d'eau de longueur supérieure à 50 km et 109 de longueur supérieure à 10 km. Plusieurs plans d'eau complètent ce réseau.

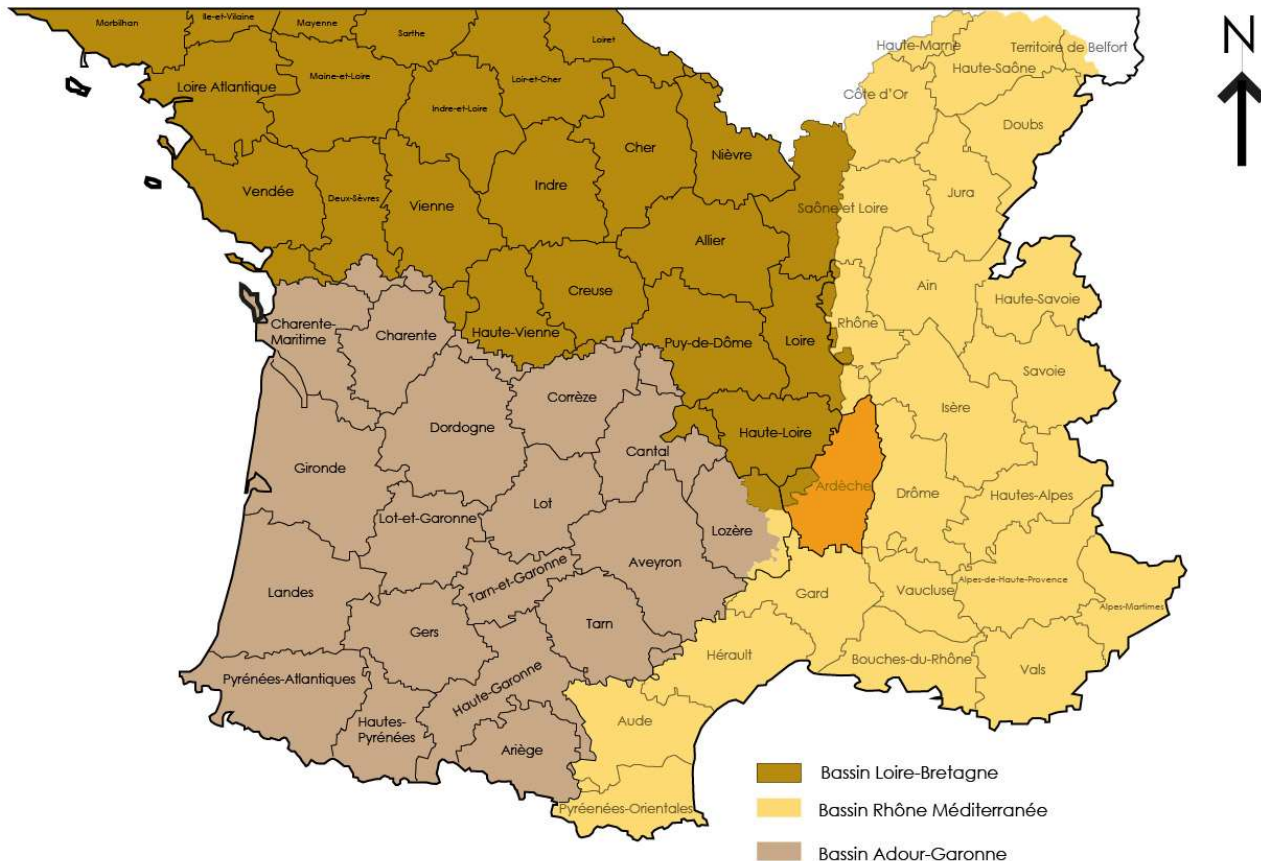
Le territoire ardéchois est tributaire de deux des grands bassins hydrographiques français : le bassin du Rhône, via l'Ardèche, qui se jette dans la Méditerranée et le bassin de la Loire, fleuve coulant vers l'océan Atlantique. Le bassin de la Loire, qui prend sa source au pied du mont Gerbier de Jonc, ne concerne que la frange ouest du département. Les principaux cours d'eau du département coulent directement

---

<sup>1</sup> Montagne d'Ardèche, Ardèche des Sources et Volcans, Beaume Drobie, Pays des Vans en Cévennes, Val de Ligne, Bassin d'Aubenas, Berg et Coiron, Gorges de l'Ardèche.

vers le Rhône, ou sont tributaires du bassin versant de l'Ardèche et du Chassezac, son principal affluent. Le cours de l'Allier, affluent de la Loire, marque la frontière de l'Ardèche et de la Lozère sur une vingtaine de kilomètres, peu après sa source.

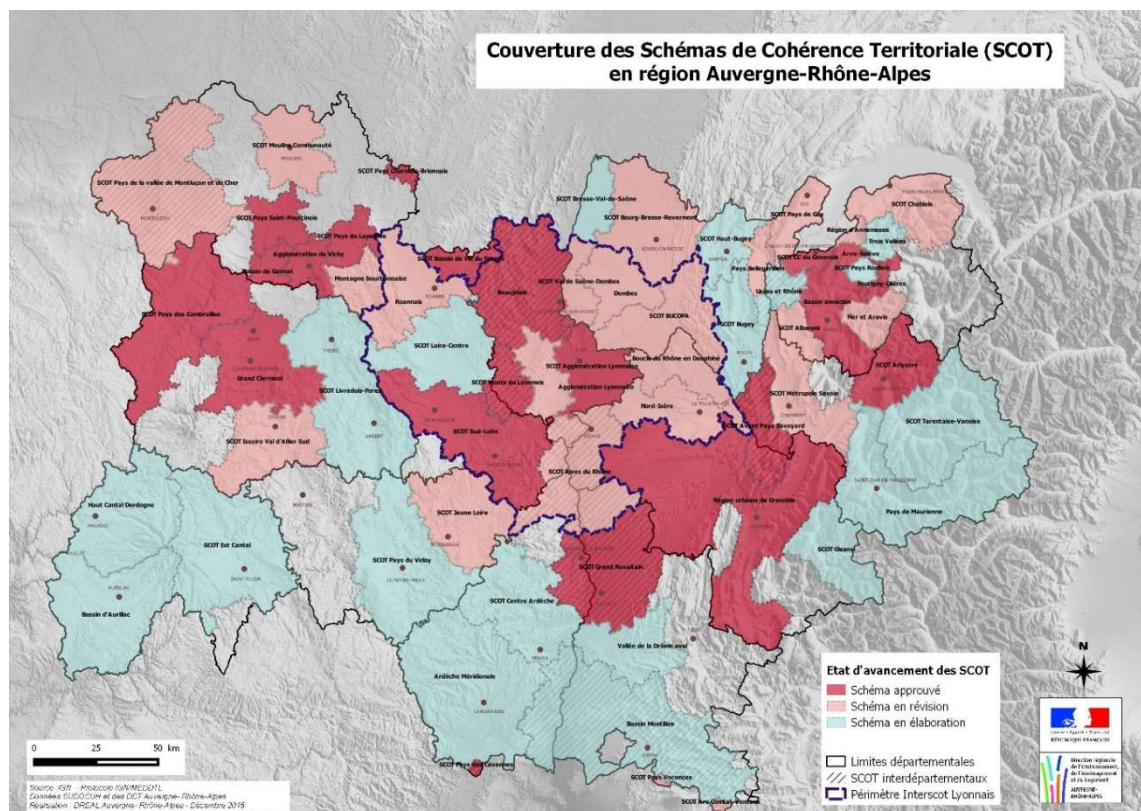
## Le partage des eaux :



*Conception et réalisation : Sympam*

Le SCoT de l'Ardèche méridionale représente un des 56 SCoT de la région Auvergne Rhône-Alpes.

Carte des SCoT AURA approuvés et en cours d'élaboration 2024.



Ceux-ci couvrent 83,9 % de la superficie régionale, et sont à divers stades d'avancement.

Si le SCoT de l'Ardèche méridionale représente environ la moitié de la superficie du territoire ardéchois (47,6%), il accueille néanmoins environ un tiers de la population ardéchoise (31%), ce qui témoigne d'une densité de population relativement faible sur le territoire du SCoT avec des variations importantes selon les communes. C'est sa façade orientale qui concentre la majeure partie de la population du fait de la proximité de la vallée du Rhône.

Le SCoT de l'Ardèche méridionale est situé en plein cœur du Parc Naturel Régional (PNR) des Monts d'Ardèche. Caractérisé par ses terrasses, ses châtaigniers, la présence de nombreuses rivières, ses moulins et moulinages, ses hameaux regroupés sur les pentes, ou encore ses curiosités géologiques, le PNR regroupe 83 communes du SCoT de l'Ardèche méridionale.

Sur les 150 communes du SCoT, 79 sont soumises à la loi du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne, dite « loi Montagne ». Des règles spécifiques s'y appliquent ainsi en matière d'urbanisme.

Les principes d'urbanisation en continuité de l'existant et de préservation des espaces remarquables et des zones agricoles dans la perspective de maîtriser

l'aménagement des communes sont particulièrement fondamentaux dans cette loi.

Document provisoire